

VERSAILLES GRAND PARC

Versailles Grand Parc adopte tous les six ans un "Programme local de l'habitat".



Le premier "Programme local de l'habitat" adopté par Versailles Grand Parc pour les années 2006-2011 a permis le développement de l'offre résidentielle, et notamment de logements sociaux. Le nouveau PLHI couvre les années 2012-2017. Ce document se compose de trois parties : un diagnostic, un document d'orientation et un programme d'action. Cinq grands objectifs ont été définis dans le cadre de ce second PLH. Il s'agit de :

- Positionner Versailles Grand Parc comme instance coordinatrice de l'habitat
- Se doter des moyens communautaires pour produire plus et mieux
- Réunir les conditions nécessaires à la réalisation des objectifs du Grand Paris
- Restaurer les parcours résidentiels sur l'agglomération
- Relever le défi de la conversion du parc existant.

Le programme d'actions fixe les actions à déployer pour atteindre ses objectifs et définit quantitativement et qualitativement les types de logements à construire ainsi que leur localisation. Celui-ci a déjà identifié la construction de 5 420 logements, dont 1931 logements conventionnés, sur les six prochaines années et sur l'ensemble du territoire.

Pour assurer un suivi de la politique de l'habitat l'intercommunalité est dotée depuis 2008 d'un observatoire de l'habitat. Outil privilégié de connaissance du territoire, il fournit à tous les acteurs du logement des données actualisées sur les dynamiques sociodémographiques, les caractéristiques du parc de logements, l'évolution du niveau des constructions. Il permet ainsi un suivi et un réajustement de la politique de l'habitat.

À TÉLÉCHARGER



PLH2 programme d'actions



PLH2 diagnostics



PLH2 orientations